

**Troisième Conférence des Etats parties chargée de l'examen
de la Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel**

Maputo, 23 – 27 juin 2014

Algérie

**Point de situation sur les progrès réalisés en matière de déminage
au titre de l'article 5**

Monsieur le Président,

Mon propos concerne une mise à jour sur le nettoyage des zones minées, arrêtée au 31 mai 2014 :

- le bilan des mines détruites s'élève à 915119 mines antipersonnel ;
- quarante-deux (42) PV de nettoyage des terres, totalisant 7570,422 ha ont été remis aux autorités locales ;

Les opérations de déminage se déroulent conformément aux prévisions du programme national 2012-2017, de mise en œuvre de l'article 5 de la Convention, adopté lors de la 11^{ème} Assemblée des Etats parties.

Cinq (05) Unités militaires, en charge de l'exécution de ce programme, sont en ce moment déployés sur le terrain, deux (02) à la frontière avec le Maroc et trois (03) à la frontière avec la Tunisie.

Je vous remercie de votre attention.